

*Pièce 11:* État des recettes et des dépenses des banques à charte et autres renseignements les concernant, par années financières de 1944 à 1953 et par moyennes de quinze exercices financiers se terminant dans les années 1944 à 1953;

*Pièce 12:* Bilan des banques à charte au 31 décembre, de 1944 à 1953;

*Pièce 13:* Succursales des banques à charte au 31 décembre 1953.

Sur ce, le Comité étudie les bills privés qui lui ont été renvoyés et qui n'ont pas fait l'objet d'un compte rendu sténographique.

A 11 h. 25 du matin, le Comité s'ajourne au jeudi 18 mars 1954, à 11 heures du matin.

JEUDI 18 mars 1954.

Le Comité permanent de la banque et du commerce se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. David A. Croll.

*Présents:* MM. Adamson, Applewhaite, Ashbourne, Balcom, Benidickson, Bennett (*Grey-Nord*), Boucher (*Restigouche-Madawaska*), Breton, Cameron (*Nanaimo*), Cannon, Cardin, Crestohl, Dumas, Fleming, Follwell, Fraser (*Peterborough*), Fraser (*Saint-Jean-Est*), Gagnon, Hanna, Hellyer, Huffman, Hunter, Low, Johnston (*Bow-River*), Macnaughton, Matheson, McIlraith, Mitchell (*London*), Noseworthy, Philpott, Picard, Pouliot, Quelch, Robichaud, Stewart (*Winnipeg-Nord*), Tucker, Weaver et Wood.

*Aussi présents:* L'hon. D. C. Abbott Q.C., ministre des Finances; M. K. W. Taylor, sous-ministre des Finances; M. Graham Towers, C.M.G., gouverneur de la Banque du Canada; M. G. K. Bouey, chef adjoint du département des études de la Banque du Canada; M. C. F. Elderkin, inspecteur général des banques; M. T. H. Atkinson, président de l'Association des banquiers canadiens et vice-président et directeur général de la Banque Royale du Canada; M. C. B. Neapole, directeur général adjoint de la Banque Royale du Canada; M. W. T. G. Hackett, directeur général adjoint de la Banque de Montréal; et M. J. A. Fiott, adjoint du directeur général de la Banque de Nova-Scotia.

Le Comité entreprend l'étude du bill 297, Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada, et du bill 338, Loi concernant les banques et les opérations bancaires.

M. Towers est appelé. Il fait une déclaration sur la politique monétaire d'après-guerre et est interrogé à ce sujet.

Le secrétaire du Comité est prié d'obtenir les documents suivants et de les distribuer aux membres du Comité:

Loi concernant les banques et les opérations bancaires, chapitre 12, S.R.C. 1952;

Loi constituant en corporation la Banque du Canada, Chapitre 13, S.R.C. 1952;

Rapport annuel de la Banque du Canada pour l'année 1953.

A 1 h. 5 de l'après-midi, l'interrogatoire du témoin est interrompu et le Comité suspend la séance jusqu'à 3 h. 30.